

COURSE À PIED, TRAIL ET RANDONNÉE

Quelle prise en charge pluriprofessionnelle des sportifs ?

OBJECTIFS

Permettre aux masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues d'acquérir une vision commune sur le plan fonctionnel et biomécanique, établir une démarche diagnostique, et construire un traitement pluri-disciplinaire.

- Décrire les pratiques sportives et leurs caractéristiques
- Analyser les mouvements et les gestes sportifs et identifier les conséquences sur l'appareil locomoteur
- Identifier les pathologies osseuses et musculaires courantes chez le sportif
- Appréhender l'examen clinique et construire des stratégies thérapeutiques adaptées
- Savoir conseiller un sportif dans sa pratique (avant, pendant, après)

PUBLIC

Masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues.

Pré-requis : Aucun

INTERVENANTS

Christophe RAMBAUD, Masseur-kinésithérapeute, DU Kinésithérapeute du sport, Master 2 Sciences de l'éducation

Pierre ROUSSEAU, Pédicure-podologue, Podologue du sport

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Afin de permettre aux professionnels d'acquérir une vision commune et de construire un traitement pluri-disciplinaire, toutes les pathologies seront abordées via des études de cas cliniques et des réflexions en binômes.

Evaluation des connaissances avant et après la formation.

PROGRAMME

- SYNDROME DE LA BANDELETTE ILIO-TIBIALE
Présentation du cas clinique
Réflexion
Discussion et remédiation en groupe
Synthèse
- ENTORSES ET INSTABILITE CHRONIQUE
Présentation du cas clinique
Réflexion
Discussion et remédiation en groupe
Synthèse
- CONSEILS AU COUREUR
Hygiène du pied et du corps
Préparation du pied et tannage
- TENDINOPATHIE ACHILLE ET APONEVROPATHIE
Présentation du cas clinique
Réflexion
Discussion et remédiation en groupe
Synthèse
- CONSEILS AU COUREUR
Etirement
Chaussure
- L'ANALYSE DE LA COURSE (Théorie puis pratique)
- PERIOSTITE TIBIALE, FRACTURE DE FATIGUE
Présentation du cas clinique
Réflexion
Discussion et remédiation en groupe
Synthèse
- SYNDROME FEMORO-PATELLAIRE
Présentation du cas clinique
Réflexion
Discussion et remédiation en groupe
Synthèse
- CONCLUSION

DATES ET DURÉE

22 et 23 octobre
1,5 jour (10h30)

TARIF

420€
+ 16€/déjeuner

FINANCEMENT

Action DPC n° 83472100027
Action FIF-PL

BULLETIN D'INSCRIPTION (salarié)

A LA FORMATION : Course à pied, trail et randonnée

Dates et lieu : 22 et 23 octobre 2021 à Nantes

Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
N°RPPS :	Date de naissance :

Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

Entreprise :

Adresse :

FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société
Ci-joint un chèque de 436€ à l'ordre d'HABILIS Développement (420€ + 16€)
ou règlement à réception de facture
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)
Organisme : _____ N°Dossier : _____
Adresse : _____

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : _____ Signature et cachet :

Le :



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION (libéral)

A LA FORMATION : Course à pied, trail et randonnée

Dates et lieu : 22 et 23 octobre 2021 à Nantes

Tarif (TVA non applicable) : 420€ (pris en charge) +16€ de frais de déjeuner (à la charge du professionnel)

Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

Informations complémentaires

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 200€ + un chèque de 16€ pour le déjeuner

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant (sous réserve d'acceptation par l'ANDPC).
- Financement FIF-PL : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation (sous réserve d'acceptation par le FIF-PL).
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : Signature et cachet :

Le :



CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site www.mondpc.fr. Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et du chèque des déjeuners.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.

Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur www.mondpc.fr et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

Ex : Pour les kinésithérapeutes, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de Compétences).

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC, l'attestation de formation et la facture si vous avez réglé la formation. La convention de formation fait office de facture si vous n'avez rien réglé d'autre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS régle directement le restaurant pour tous les participants. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un chèque de 16€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84